

Le lavoir du ru du Châtelet à Fontaine-le-Port, situé au centre du village, était déjà répertorié en 1886 par l'instituteur Omer Thienloup.



Fontaine le Port : le lavoir du ru du Châtelet

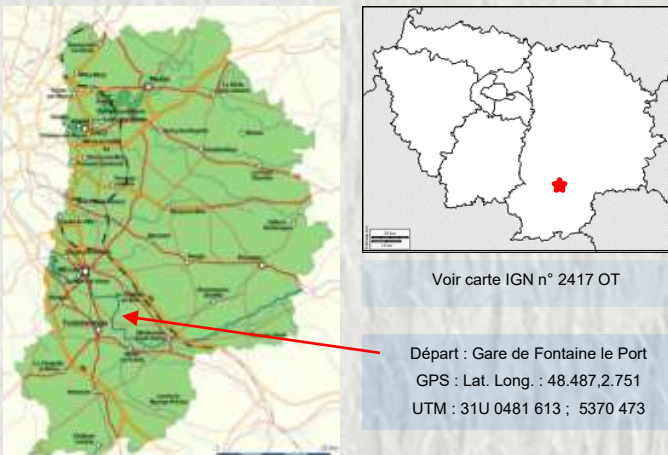
Arbres remarquables :

À Fontaine-le-Port, un groupe de 10 platanes (Platanus) est classé "arbres remarquables de Seine-et-Marne".



Fontaine le Port : Platanus – Crédit CCBRC®

CODERANDO 77
Quartier Henri IV - Place d'Armes
77300 FONTAINEBLEAU
01 60 39 60 69 – www.randonnee-77.com -



Voir carte IGN n° 2417 OT

Départ : Gare de Fontaine le Port
GPS : Lat. Long. : 48.487,2.751
UTM : 31U 0481 613 ; 5370 473

Accès : Fontaine le Port, à 14km au Sud Est de Melun par les N105 et D116.

Informations pratiques : Dénivelé positif : 113 m
SNCF: Transilien ligne D, gare de Vulaine-sur-Seine - Samoreau. Bus Transdev, ligne n° 6 (Samois sur Seine / Avon gare) Commerces alimentaires : boulangerie, charcuteries, ...

Charte du randonneur

- Ne vous écartez pas des chemins balisés.
 - En cas de doute sur le cheminement, le balisage est prioritaire sur le descriptif.
 - Respectez la nature et la propriété privée.
 - N'abandonnez pas de débris.
 - Evitez de fréquenter les itinéraires en période de chasse (renseignez-vous auprès des mairies ou de la fédération des chasseurs de Seine et Marne).
 - Refermez barrières et clôtures après votre passage.
- Lorsque cela est possible, retirez tout obstacle sur votre chemin

Fiche réalisée par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Seine et Marne (Codérando77).

Elle fait partie d'une collection téléchargeable à partir du site :

www.randonnee-77.com



Mise à jour - Avril 2026 -



Fontaine le Port La Forêt de Barbeau



Fontaine le Port : Église Saint Martin – Photo CCBRC ®

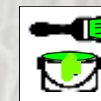
Le parcours en forêt domaniale de Barbeau s'effectue entre des vallons et un balcon sur la Seine, pour observer la flore des sous-bois et des champs.



9,5 km



3h



Vert



Facile

La Forêt de Barbeau

- 1** A la gare, suivre à droite la D39, traverser le carrefour (prudence) et poursuivre sur 100m. S'engager à gauche dans le premier passage sous la voie ferrée. Prendre la route et franchir le pont sur le ru du Châtelet (lavoir).
- 2** Continuer tout droit, tourner à gauche, passer devant la mairie et monter à droite en direction de l'église. Partir à gauche et descendre dans le sentier des Rossignols sur la rue du Général Roux, tourner à droite et emprunter à droite le sentier de l'Ermitage. Monter en laissant à gauche le pont pour arriver au chemin des Chasses. Aller en face sur 100m, puis tourner à droite et emprunter à gauche la rue des Sablons jusqu'au château d'eau. Continuer en face et gagner un carrefour.
- 3** Prendre à gauche la rue de Bellevue qui pénètre dans les bois. Suivre à gauche la rue de la Forêt puis à droite en franchissant un ru pour entrer dans la forêt domaniale de Barbeau (bien suivre le balisage). Couper la D47.
- 4** S'engager à droite sur un sentier qui descend à la D107. La suivre à gauche sur 250 m.
- 5** Prendre le chemin à droite qui monte à travers champs. Il oblique à droite (balisage rare par manque de support) et gagne un carrefour.
- 6** Poursuivre tout droit en descendant vers Héricy par le chemin du Cormier. Aux premières maisons, tourner à gauche rue de la Croix-Neuve puis à droite rue de la Cave-Sainte-Geneviève. Couper la rue de la Fontaine-du-Sault et la retrouver 50m plus bas. Rejoindre l'église d'Héricy. Obliquer à droite, suivre la D39 vers Melun sur 50 m, puis emprunter à gauche la rue du Fossé-Chevalier et atteindre la Seine. Tourner à gauche et longer la rive droite le fleuve.
- 7** A l'extrémité de la promenade aménagée, prendre à gauche l'avenue de Saint-Marc et rejoindre à droite la gare d'Héricy. **8**



Le balisage de l'itinéraire que vous empruntez est réalisé et entretenu par les 300 baliseurs du comité départemental de la Randonnée Pédestre de Seine et Marne (Codérando 77). Il fait partie des 4 900 km de chemins de promenade et de randonnée existant sur le département.

Si vous constatez des anomalies lors de vos randonnées (erreurs ou manques de balisage, mauvais entretien, dépôts sauvages, ...), veuillez en aviser le Codérando 77 en vous connectant à l'adresse <http://sentinelles.sportsdenature.fr/> et en sélectionnant l'activité "randonnée".